

N° d'épreuve FFM	519
Moto-Club	MC NEVERS
N° d'affiliation———	0642
Date -	20 Septembre 2020
Lieu -	SAINT ELOI
Organisateur technique -	MOREAU Régis
E-mail ———	mcnevers@wanadoo.fr
Téléphone ———	0610944695

## MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

### **REGLEMENT PARTICULIER 2020**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LEMAITRE Jacques	Licence :	015302
Président du Jury ou Arbitre*	CHARPIN Max	Licence :	006434
Membre du Jury	LANGLOIS Didier	Licence :	220455
Membre du Jury	QUENTREC Gilles	Licence :	219654
Commissaire technique responsable	OPALINSKI Richard	Licence:	054480
Responsable du chronométrage		Licence :	192197

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

The second secon		Acres Acres		
Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
VINTAGE	15 ans		125cc à 650cc	57€
CLASSIC	15 ans	***************************************	125cc à 650cc	57€
EVOLUTION & PROTOTYPES	15 ans	***************************************	125cc à 650cc	57€
PRE 90 & SUPER EVO	15 ans		125cc à 650cc	57€
	***************************************			
	***************************************			

E	ngagement:
Site Internet https://ffm.enga	age-sports.com
Contact Max Charpin	
Téléphone 06.07.65.78.91	E-mail max.charpin@orange.fr

Chronométrage:
ocation de transpondeur : 🗖 oui 🗖 non
arif:
Caution:



### **REGLEMENT PARTICULIER 2020**

### **MOTOCROSS** MX Solo/Side-Car/Quad

### Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

NON ■ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... BERTRAND Patrick

Nombre de secouristes ...... 12

Hôpital le plus proche ...... NEVERS

Nombre d'ambulance(s) ...... 2

Temps de trajet (en min) ...... 15mn

### Article 7 Le site de pratique

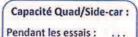
Nom du site ...... Terrain deForges

Adresse ..... SAINT ELOI 58000

### Capacité Moto:

Pendant les essais :

45. En manche:



En manche:

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ......1455

Largeur de la grille ......55

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80

Nombre d'OCP\* ...... 14

\*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### Visa du Moto-Club

Date: 12/07/2020



### Visa de la Lique

Date: 25/08/2020.

Ligue Motocycliste Bourgogne / Franche-Comté edd Social - DOLE 834 738 395 08013

### Visa de la FFM

03/09/2020 Date:

Numéro: 20/0464







### CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS A L'ANCIENNE

### **SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020**

16H – 18H Contrôle administratifs et techniques

### **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020**

7H – 9H Contrôle administratifs et techniques

Essais libres: 10 minutes

9h30: Evolution & Prototypes

9h45: VINTAGE

10h00: CLASSIC

10h15: PRE 90 & Super Evolution

**Essais Chrono** 15 minutes

10h30: Evolution & Prototypes

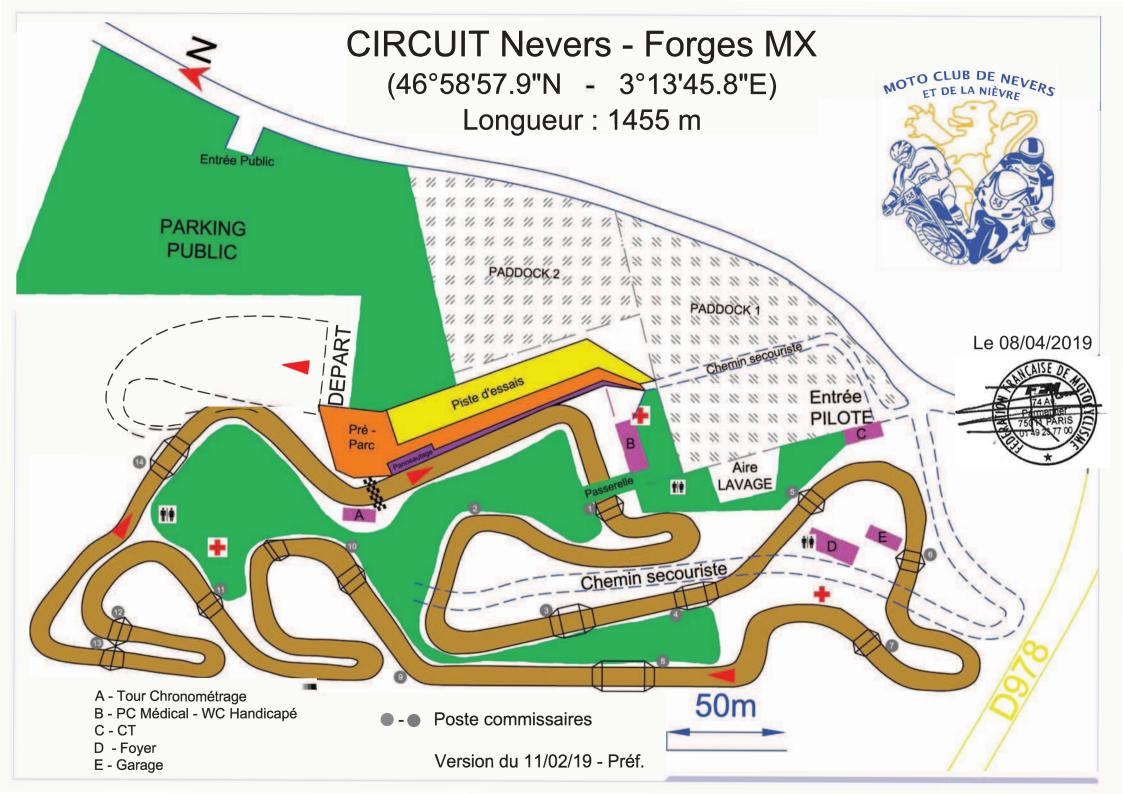
10h50: VINTAGE

11h10: CLASSIC

11h30: PRE 90 & Super Evolution

### **Pause Repas**

14H00 14H25	1 ère manche Evolution & Prototype 1 ère manche VINTAGE	20mn+ 1T 15mn + 1T
14H50	1ére manche CLASSIC	20mn + 1T
15H15	1ére manche PRE 90 &Super Evolution	20mn + 1T
Pause 16H00	2ème manche Evolution & Prototypes	20mn +1T
16H30	2ème manche VINTAGE	15mn +1T
17h00	2 ème manche CLASSIC	20mn +1T
17H30	2ème manche PRE 90 &Super Evolution	20mn +1T





# ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

### La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

### MOTO CLUB DE NEVERS 19 Rue de l'orangerie 58000 ST ELOI

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XL000060U-RCO2644 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Championnat de France motocross à l'ancienne» se déroulant du 20/09/2020 à 8h00 au 20/09/2020 à 19h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 17/08/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

